

1 février 2021

Cher Premier ministre Trudeau,

La pandémie du Covid-19 a révélé de nombreuses fissures dans les fondations sociétales censées protéger nos aînés. Il est maintenant temps de réparer ces fissures. Cela doit inclure la lutte contre le manque de protection pour les retraités couverts par des régimes de retraite à prestations déterminées. Les aînés canadiens ont le droit de vieillir dans la dignité et la sécurité financière.

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises canadiennes sont en crise et il y aura d'importantes faillites d'entreprises dans les mois et les années à venir. Dans de nombreux cas, les entreprises insolubles laisseront derrière elles des régimes de retraite à prestations déterminées sous-financés. Notre organisation a consulté des acteurs clés du secteur pour identifier des solutions innovantes à la crise imminente de la sécurité des retraites.

Comme vous le savez, il n'y a pas de vraies protections pour les retraités couverts par des régimes de retraite à prestations déterminées. Le risque pour les régimes de retraite à prestations **déterminées** survient lorsqu'une entreprise devient insolvable et que son régime est sous-financé. Lorsque les entreprises sont en difficulté mais ne sont pas encore insolubles, les retraités sont impuissants à intervenir et à sécuriser leurs retraites. Tous les autres créanciers peuvent négocier des conditions pour protéger leurs intérêts.

Nous aimerions vous rencontrer pour discuter des possibilités de combler cette lacune en matière de protection des pensions. **Je joins, pour votre examen, une proposition novatrice qui explore le concept d'un « mécanisme d'accommodement pour les régimes de pension en difficulté » qui garantirait que tous les retraités canadiens sont traités de manière égale, quel que soit leur lieu de résidence.**

La Fédération Canadienne des Retraités représente 22 organisations de retraités comptant plus de 270 000 membres à travers le Canada. Notre organisation collabore depuis longtemps avec le gouvernement provincial et les organismes responsables de la réglementation des régimes de retraite. Nos partenaires comprennent CARP, CanAge et la Fédération Nationale des Retraités.

La Fédération Canadienne des Retraités est guidée par trois principes:

1. Les pensions sont des salaires différés. Ils sont gagnés en travaillant, payables à la retraite.
2. Les retraités méritent la pension à laquelle leur ancien employeur s'est engagé.

3. L'insécurité des retraites est causée par les gouvernements et doit être résolue par les gouvernements. Les retraités qui perdent une partie de leur revenu pour le reste de leur vie est le résultat de lois et règlements adoptés par les gouvernements sans le consentement, l'approbation ou la participation des retraités.

J'ai hâte de vous rencontrer pour discuter de cette question urgente.

Cordialement,



Michael Powell
Président, Fédération Canadienne des Retraités
m.powell@pensioners.ca
(905) 441-5527
www.pensioners.ca

cc :
Ministre Freeland
Ministre Schulte